

spéciale. Relèvent également du même ministère, le Séquestre des biens ennemis, le Bureau des brevets et droits d'auteur et la Division des marques de commerce. La présente commission d'enquête sur les brevets, droits d'auteur, marques de commerce et des ins industriels est présidée par le très honorable J. L. Ilsley, juge en chef de la Nouvelle-Écosse, antérieurement ministre des Finances et ministre de la Justice. Les modifications importantes apportées à la loi électorale en 1955 ont été présentées par le secrétaire d'État. Le Bureau des traductions relève également de lui. C'est lui également qui présente les prévisions budgétaires de la Commission du service civil et je le félicite d'y avoir nommé un excellent président, en la personne de M. S. G. Nelson.

Ministère des Postes—Honorables sénateurs, l'usage croissant qu'on fait de nos services postaux constitue un des baromètres les plus sûrs de la situation commerciale de notre pays. En effet, nos services postaux n'ont cessé depuis la fin de la guerre de transporter plus de matière postale; ils en ont l'an dernier transporté 6 p. 100 de plus que l'année précédente. En d'autres mots, les échanges postaux ont alors atteint leur plus haut sommet dans l'histoire de ce service.

Le ministère de la Défense nationale a annoncé que le nombre de ses effectifs réguliers a augmenté de plus de 12,000 depuis le 31 mars 1953 jusqu'à la fin de 1955. Le ministère s'acquitte à merveille de la fonction qui lui incombe de défendre notre pays. A l'automne de 1955, le navire de la marine *St-Laurent* a été mis en service. Après l'avoir inspecté, les spécialistes en sciences navales du Canada et de nos pays alliés l'ont déclaré le plus meurtrier des navires anti-sous-marins de son genre. Le ministère de la Défense nationale ne cesse de s'améliorer et le Canada a généreusement contribué à l'aide mutuelle.

Relativement à la commission d'enquête sur la télévision et la radiodiffusion, j'ai eu l'occasion de parler au président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada au sujet d'une émission radiophonique au cours de laquelle on avait ridiculisé le Sénat. Je n'avais pas encore prêté le serment d'office à titre de sénateur, mais j'ai voulu prendre la défense du Sénat. Le président a eu l'aimabilité de m'envoyer le texte de l'émission et c'est à ce propos que je lui ai écrit. Mes collègues me permettraient-ils de leur donner lecture de ma lettre et de sa réponse? Voici un extrait de ma lettre au président:

Je me demande si vous avez paraphé la chanson dans laquelle il est plusieurs fois répété que le Sénat n'a plus sa raison d'être (voir pages 35, 36 et 37 du texte).

Plus que personne d'autre, la Société Radio-Canada devrait s'abstenir de ridiculiser nos institutions parlementaires.

Auriez-vous l'obligeance de me dire qui a écrit le scénario, son pays de naissance et la somme qu'il a reçue pour ce travail?

Voici la réponse de M. Dunton:

Je crois qu'un nouvel examen de l'anglais plutôt grossier de la chanson que vous avez mentionnée ne laisse entendre d'aucune façon, même en farce, que le Sénat n'a plus sa raison d'être. Il est évident que dans la chanson, et ailleurs dans le scénario, la "Chambre" à laquelle l'auteur faisait allusion était la Chambre des communes.

Des voix: Exclamations!

L'honorable M. Pouliot: La lettre poursuit:

Et, bien entendu, dans le langage grossier qui s'apparente à la version nègre originale dont s'inspire la chanson, le mot "besoin" (need) ne se rapporte aucunement à quelque lacune publique.

Je ne pourrais dire au juste si l'auteur, M. T. W. Tweed, est né en Écosse ou au Canada, mais je sais qu'il a reçu son éducation ici et qu'il a composé plusieurs pièces ici même.

Je ne comprends pas qu'il puisse se trouver des gens qui se permettent de ridiculiser ainsi nos institutions parlementaires.

Une voix: Très bien!

L'honorable M. Pouliot: C'est le privilège, bien entendu, des hommes libres de faire des farces, mais je ne conçois pas qu'une organisation comme la Société Radio-Canada puisse détruire l'un des piliers de l'État au Canada, que ce soit la Chambre des communes ou le Sénat. C'est insensé. De plus, on a lu un poème quasi blasphématoire sur les ondes du réseau français. Je m'en suis plaint et on m'a répondu que c'était le langage du clochard. Il peut être permis d'employer le langage auquel ces gens sont habitués, mais non pas sur les ondes de Radio-Canada, alors qu'un million de personnes sont à l'écoute. Je pense que la Société Radio-Canada est par trop hardie, qu'elle n'a aucun sens de sa responsabilité en face de la chose publique et qu'elle compte dans ses rangs des jeunes gens qui ne semblent croire en rien et qui ne devraient pas être en mesure de faire l'éducation des Canadiens.

Une voix: Bravo!

L'honorable M. Pouliot: Ce qu'on a chanté à la radio ne m'a pas blessé, mais je m'en inquiète; il faudrait que les choses changent. C'est incroyable, mais comme dans bien d'autres cas, ces gens ont toujours raison et ont toujours une excuse,—et personne ne se trompe; ceux qui sont à la tête de l'entreprise se sentiraient humiliés d'avoir à admettre qu'un de leurs employés a commis une erreur. Nous ne pouvons rien dire, mais j'espère voir le jour où le Sénat et la Chambre des communes connaîtront le prix qu'on a payé pour